

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE MONTGERON
CONSEIL MUNICIPAL**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

OBJET : **N°24/23**
Mise en sommeil de la Caisse des écoles

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 19h30, LE CONSEIL MUNICIPAL, convoqué le 15 mars 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sylvie CARILLON, Maire

CONSEILLERS EN EXERCICE

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.



Présents : Mme Sylvie CARILLON, Maire, M. DUROVRAY, Mme NICOLAS, M. GOURY, Mme DOLLFUS (à partir de 20h03) M. CORBIN, Mme GARTENLAUB (à partir de 19h38), M. LEROY, M. KNAFO, M. LE TADIC, Mme NOURRY, M. NOEL, M. FERRIER (à partir de 19h38), Mme MOISSON, Mme DALAIGRE (à partir de 19h38), M. MATTENET, Mme MORIN, M. MAGADOUX, Mme CARLOS, Mme BENZARTI, M. SOUMARE (à partir de 20h23), Mme TOUCHON, Mme GUERY, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT, M. MILOSEVIC

Absents ayant donné procuration :

Mme DOLLFUS ayant donné procuration à Mme NICOLAS jusqu'à 20h03
Mme RAUNIER ayant donné procuration à Mme MOISSON
Mme PLECHOT ayant donné procuration à Mme GARTENLAUB à partir de 19h38
M. SALL ayant donné procuration à M. GOURY
M. SOUMARE ayant donné procuration à M. LEROY jusqu'à 20h23
M. LE MEUR ayant donné procuration à M. MAGADOUX
Mme DE SOUZA ayant donné procuration à Mme CARLOS
M. HACKERT ayant donné procuration à Mme BILLEBAULT

Absents jusqu'à 19h38 : Mme GARTENLAUB, M. FERRIER, Mme DALAIGRE

Mme GUERY a été élue secrétaire de séance

OBJET : MISE EN SOMMEIL DE LA CAISSE DES ECOLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Éducation Nationale et notamment son article L212-10 alinéa 3,

Vu la délibération n°1 du Comité de la caisse des écoles laïques de Montgeron du 17 décembre 2020 relative au transfert des activités du programme de réussite éducative de la caisse des écoles au sein du centre communal d'action sociale de Montgeron à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu la délibération n°2 du Comité de la caisse des écoles laïques de Montgeron du 17 décembre 2020 relative au transfert de l'organisation de la kermesse portée par le budget de la caisse des écoles vers le budget de la ville de Montgeron à compter du 1^{er} janvier 2021,

Considérant qu'il n'y a pas eu d'activité pendant 3 années,

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en sommeil la caisse des écoles,

Considérant que cette mise en sommeil permettra l'adoption d'une délibération portant dissolution de la caisse des écoles,

Considérant qu'il n'y aura plus de vote du budget pour la Caisse des écoles depuis l'année 2022,

Considérant l'avis de la Commission municipale permanente en date du 20 mars 2024,

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À la majorité absolue,**

Contre : M. HACKERT, Mme CIEPLINSKI, Mme BILLEBAULT, M. CROS, Mme NADJI, M. VEYRAT

APPROUVE La mise en sommeil de la Caisse des écoles de la Ville de Montgeron.

APPROUVE Que la dissolution de la Caisse des écoles fera l'objet d'une délibération en Conseil municipal.

APPROUVE Que l'actif et le passif de la Caisse des écoles seront intégrés dans le budget de la commune lors de sa clôture.

DIT Qu'il n'y aura plus de vote de budget au sein de la Caisse des écoles.

DIT Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME


Sylvie CARILLON
Maire de Montgeron
Conseillère régionale d'Ile-de-France

